

Les transformations de la famille contemporaine : la parenté et la filiation sous la loupe du droit comparé

AQDC

Association québécoise
de droit comparé

Colloque 2013

Sous la présidence
de l'honorable **Nicholas Kasirer**
Juge à la Cour d'appel du Québec



Vendredi
3 mai 2013
13 h

Faculté de droit
Université McGill

Chers amis du droit comparé,

J'ai le plaisir de vous inviter au colloque annuel de l'Association québécoise de droit comparé. Après un grand colloque international à l'automne 2011 pour souligner ses 50 années d'existence, l'AQDC renoue avec la tradition de tenir, au printemps, un événement scientifique d'une demi-journée qui permet d'aborder un thème d'actualité à travers une perspective comparative.

Lors de l'allocution d'ouverture du colloque du 50^e anniversaire de l'AQDC, le professeur H. Patrick Glenn a décrit le droit comparé comme «l'art du vivre ensemble». La famille – en particulier les dimensions fondamentales que sont la parenté et la filiation – constitue une illustration vivante de cette affirmation. L'étude comparative du droit révèle alors toute sa richesse : quelles sont les questions nouvelles qui bousculent le droit tel que nous le connaissons dans notre système juridique? Que peut-on tirer des expériences d'autres systèmes juridiques face à des problématiques semblables? Dans quelle mesure les solutions dégagées dans un système juridique peuvent-elles s'adapter aux réalités sociales propres à un autre territoire ou une autre culture?

Pour l'organisation de ce colloque, j'ai eu le bonheur de collaborer avec la professeure Michelle Giroux de l'Université d'Ottawa, qui contribue depuis plusieurs années aux activités de l'AQDC à titre de membre du conseil d'administration. Spécialiste de renom en droit de la famille et des personnes, elle a su mettre à profit ses connaissances, son expérience et son réseau de collaborateurs pour contribuer à l'élaboration d'un programme très relevé. Ce colloque réunit des spécialistes réputés d'ici et d'ailleurs. Fidèle à une tradition établie au cours des dernières années, l'AQDC profite aussi de cet événement pour donner la parole à de nouveaux talents en matière de droit comparé. Elle se veut ainsi fidèle à sa mission première, qui consiste à favoriser le développement de l'étude comparative du droit au Québec.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler que les activités de l'AQDC dépendent directement de la cotisation annuelle de ses membres. Ce soutien est essentiel au maintien du concours de droit comparé, qui présente la particularité d'encourager non seulement les candidats des cycles supérieurs, mais également ceux du premier cycle. L'AQDC joue également un rôle de premier plan pour promouvoir la participation de juristes québécois aux activités de l'Académie internationale de droit comparé. Lors du prochain congrès de l'Académie à Vienne, en juillet 2014, pas moins de 26 rapporteurs désignés par le Canada proviendront du Québec, sur un total de 34 rapporteurs nationaux. L'AQDC s'efforce d'offrir un soutien financier à ses membres en vue de faciliter leur participation à de tels événements.

Le site Internet de l'AQDC (www.aqdc.qc.ca) constitue une autre facette du travail de promotion du droit comparé. Ce site se veut un carrefour d'information à l'intention des juristes québécois intéressés par l'étude comparative du droit. On y trouve notamment des renseignements sur le colloque annuel et le concours de l'AQDC, les activités de l'Académie internationale de droit comparé, ainsi que différents événements scientifiques de droit comparé qui se déroulent au Québec et à l'étranger.

Je vous invite à appuyer les activités de l'AQDC, en devenant membre ou en renouvelant votre adhésion, et j'espère vous compter nombreux à notre colloque annuel.

La présidente de l'Association,



Pr^e Nathalie Vézina
Faculté de droit
Université de Sherbrooke

Les transformations de la famille contemporaine :

Accueil

12 h 45

Assemblée générale annuelle de l'Association

Sous la présidence de la professeure **Nathalie Vézina**

13 h

Mot de bienvenue du président d'honneur du colloque

L'honorable Nicholas Kasirer,

juge à la Cour d'appel du Québec

13 h 30

Capsule linguistique

Les mots de la famille :

nommer une transformation, fixer son contenu ou moduler son exercice?

Régine Tremblay

Avocate, directrice adjointe du Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé, membre du comité éditorial du *Dictionnaire de droit privé de la famille*

Thème 1

Les propositions de réforme en matière d'adoption : quelle place pour les pratiques des peuples autochtones et des communautés culturelles ?

L'adoption coutumière et l'adoption québécoise : divergence ou convergence?

Carmen Lavallée

Professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Le plus souvent, l'étude comparative en matière d'adoption québécoise et coutumière se limite à présenter les différences qui opposent les deux institutions. Dans cette perspective, l'adoption coutumière recouvre, sous le même vocable, l'adoption pratiquée chez les Inuits et les Premières Nations. Or, mettre en lumière les distinctions qui existent entre ces deux peuples autochtones en matière d'adoption ou les ressemblances qui se dessinent entre l'adoption québécoise et l'adoption coutumière apparaît tout aussi intéressant. De plus, les nouveaux paramètres proposés au soutien d'une éventuelle réforme de l'adoption québécoise et de la reconnaissance de l'adoption coutumière permettent de croire que si les réalités ne sont pas forcément les mêmes dans les deux cultures, l'objectif poursuivi doit être identique. Il consiste essentiellement à protéger les droits et l'intérêt de l'enfant adopté, peu importe la forme que revêt l'adoption. Reste à voir si, à ce chapitre, le droit québécois tiendra ses promesses.

La prohibition de l'adoption dans le Coran et ses solutions alternatives : un arrimage difficile avec le droit québécois

Jeanne Tugault-Lafleur

Avocate, contentieux du Centre jeunesse Montréal

La présentation portera sur la prohibition religieuse de l'adoption contenue au Coran, ses origines et le contexte social dans lequel elle s'est inscrite. La conférencière abordera aussi les solutions alternatives à l'adoption développées au cours des siècles, principalement la solution que constitue la kafala. Dans un deuxième temps seront abordées les questions d'intégration du concept de kafala au Québec et les difficultés d'arrimage avec la législation québécoise actuelle.

Période de questions et de discussion

Pause santé
15 h

Thème 2

Les nouvelles configurations familiales : regards sur l'homoparenté et le recours aux mères porteuses

Mères lesbiennes en droit québécois, ailleurs et autrement

Robert Leckey

William Dawson Scholar

Professeur, Faculté de droit, Université McGill

La présentation s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche de plusieurs années qui a étudié les réformes législatives québécoises introduites afin de reconnaître deux parents de même sexe. Le conférencier présentera les résultats d'une étude doublement comparative. Sur le plan du droit comparé classique, il compare les réformes apportées au Code civil du Québec en 2002 et celles réalisées par le législateur britannique en 2008. Sur un plan plutôt sociojuridique, il établit une comparaison entre les présupposés véhiculés par ces processus législatifs respectifs et les portraits sociologiques empiriques des pratiques sociales des mères lesbiennes. La présentation permettra d'approfondir notre compréhension des réformes courageuses faites par le législateur québécois il y a plus de dix ans. Elle soulignera également les défis méthodologiques qui surviennent lorsque la pratique sociale est invoquée afin de justifier et de guider la réforme du droit.

La gestation pour autrui dans les pays membres de l'Union européenne : analyse de droit comparé

Laurence Brunet

Juriste, membre du Centre de recherche

«Droit, sciences et techniques» (CRDST),

Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Un seul pays au sein de l'Union européenne encadre de manière formelle la pratique de la gestation pour autrui, la Grèce. Certains pays ont un cadre légal incomplet et hybride (Royaume-Uni) ou infra-législatif (en recourant à des codes de bonnes pratiques à destination des centres de procréation médicalement assistée, comme les Pays-Bas); d'autres envisagent de légiférer (comme la Belgique). Tous sont en revanche confrontés à la question des déplacements transfrontières de couples infertiles qui recourent ailleurs à une gestation pour autrui lorsque cette pratique est interdite dans leur pays : comment, *ex post*, est réglée la situation de l'enfant? Quel statut familial peut lui être reconnu?

Libre propos

Le lien parent-enfant : quels fondements pour une réforme à la mesure de sa diversité?

Michelle Giroux

Professeure, Faculté de droit,

Section de droit civil, Université d'Ottawa

Le lien parent-enfant prend aujourd'hui différentes formes, tout en demeurant fort. Il se tisse à l'intérieur des familles qui connaissent des transformations majeures. La famille est tantôt traditionnelle, tantôt homoparentale ou monoparentale. L'enfant dont les parents sont séparés vit souvent dans une famille recomposée et développe alors des liens avec son beau-parent. L'enfant adopté vit dans un contexte social qui a évolué. L'enfant conçu par procréation assistée avec donneur de gamètes n'est pas lié biologiquement à ses deux parents, seule la volonté servant alors à fonder le lien parent-enfant. Cet enfant, ou celui qui est adopté, se demande quelle relation il peut vivre avec le donneur de gamètes ou son parent d'origine. Dans ce contexte, et en puisant des exemples tirés du droit comparé, comment les règles actuelles de la filiation et de l'autorité parentale permettent-elles d'aménager le lien parent-enfant? Quelles sont leurs limites? Comment les réaménager pour l'avenir?

Période de questions et de discussion

Mot de la fin

Cocktail

17 h



Organisation du colloque

Organisatrices principales :

Pr^e Michelle Giroux

Faculté de droit
Section de droit civil
Université d'Ottawa

Michelle.Giroux@UOttawa.ca

Pr^e Nathalie Vézina

Faculté de droit
Université de Sherbrooke
Nathalie.Vezina@USherbrooke.ca

Avec la collaboration de :

M^e Daniel Boyer

Faculté de droit
Université McGill

Les responsables tiennent
à remercier :

les **Éditions Yvon Blais**,
la **Faculté de droit de
l'Université de Sherbrooke**
et la **Faculté de droit de
l'Université McGill** pour leur
soutien dans l'organisation
de ce colloque.

Consultez le site de l'AQDC :
www.aqdc.qc.ca

ÉDITIONS YVON BLAIS

Nos remerciements aux
ÉDITIONS YVON BLAIS
pour l'impression et la diffusion
de ce programme.

Adhésion 2013 à l'AQDC et inscription au colloque du 3 mai 2013

Adhésion à l'AQDC et inscription au colloque

- Je souhaite adhérer à l'AQDC pour l'année 2013 (35 \$) et m'inscrire au colloque du 3 mai 2013 (50 \$).
Ci-joint mon paiement de 85 \$.
- Tarif étudiant
Je souhaite adhérer à l'AQDC pour l'année 2013 (15 \$) et m'inscrire au colloque du 3 mai 2013 (25 \$).
Ci-joint mon paiement de 40 \$.

Adhésion à l'AQDC seulement

- Je n'assisterai pas au colloque du 3 mai 2013 mais je souhaite adhérer à l'AQDC pour l'année 2013.
Ci-joint mon paiement de 35 \$.
- Tarif étudiant
Je n'assisterai pas au colloque du 3 mai 2013 mais je souhaite adhérer à l'AQDC pour l'année 2013.
Ci-joint mon paiement de 15 \$.

Inscription au colloque seulement

- Je souhaite m'inscrire au colloque du 3 mai 2013. **Ci-joint mon paiement de 50 \$.**
- Tarif étudiant
Je souhaite m'inscrire au colloque du 3 mai 2013. **Ci-joint mon paiement de 25 \$.**

Information requise pour bénéficiaire du tarif étudiant (études à temps plein – 2^e et 3^e cycles)

Préciser l'établissement fréquenté et le programme d'études :

Établissement fréquenté

Programme d'études

Information requise aux fins de la formation continue obligatoire des avocats et notaires

Veuillez indiquer votre appartenance à un ordre professionnel, le cas échéant :

- Barreau du Québec Chambre des notaires du Québec

Coordonnées

Remplir la présente section ouagrafer une carte d'affaires (les membres qui renouvellent leur adhésion n'ont pas à préciser leurs coordonnées si elles sont inchangées) :

Nom

Institution (le cas échéant)

Adresse

Courriel*

Téléphone

Télécopieur

*Certaines annonces aux membres de l'AQDC sont transmises par courriel uniquement.

Le nombre de places est limité.
Veuillez vous inscrire le plus rapidement possible.
Le paiement est requis pour confirmer l'inscription.
Tout paiement doit être fait par **chèque libellé à l'ordre
de l'Association québécoise de droit comparé.**

Retourner le formulaire et le paiement
à l'adresse suivante :

**Association québécoise de droit comparé
Faculté de droit
Université de Sherbrooke
2500 boul. Université
Sherbrooke QC J1K 2R1**